

Notre travail en Suisse : un tour d'horizon

Autor(en): **Meyrat, Maryse**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **90 (1981)**

Heft 6

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

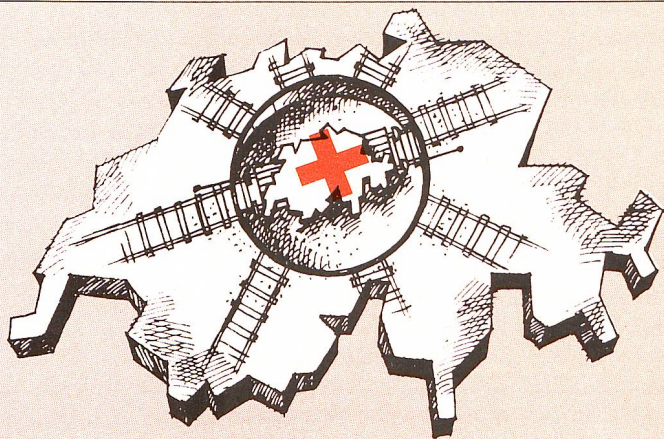
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notre travail en Suisse: un tour d'horizon



Avec vous – Pour vous

Nous présentons sur ces quatre pages les divers domaines d'activité dépendant du service «Santé et affaires sociales» qui, de tous les services attachés au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse à Berne, est celui qui, dans la pratique, s'occupe de plus près des activités typiquement Croix-Rouge déployées au niveau des sections régionales et locales de la Croix-Rouge suisse. Cette rubrique est une «première»; nous en poursuivrons la publication de manière sporadique, espérant de la sorte intéresser et les collaborateurs des sections Croix-Rouge et la population en général à cet aspect du travail Croix-Rouge. L'introduction générale du sujet est suivie de l'interview que nous avons faite avec la responsable du service, Mme Meyrat. Les autres rubriques concernent le secteur des cours, les soins extra-hospitaliers («Spitex»), le travail des assistantes bénévoles Croix-Rouge, l'ergothérapie ambulatoire et l'accueil des réfugiés.

La Rédaction

Introduction

Tous les domaines d'activité représentés au sein des sections Croix-Rouge sont regroupés dans le service Santé et affaires sociales. En plus du secrétariat pour les sections, ce secteur englobe les soins extra-hospitaliers (Spitex), les services sociaux et les activités médico-sociales, ainsi que le secteur d'assistance aux réfugiés et le secteur des cours.

Ce service a pour tâche essentielle de développer et – dans la mesure du possible – de coordonner uniformément les activités déployées au sein des sections Croix-Rouge. C'est ainsi

qu'il encourage les initiatives et les activités existantes mises en œuvre au bénéfice soit de la société en général, soit de particuliers. Il s'efforce notamment de renforcer le recrutement, la formation, la mise en place et la prise en charge de nouveaux collaborateurs non professionnels et de développer leurs interventions dans le domaine de la santé et des affaires sociales. Enfin, il travaille à améliorer l'information, tant entre les sections elles-mêmes qu'entre les sections et l'organisation centrale.

Mais la réalisation de toutes ces activités que nous venons d'énumérer dépend avant tout de l'engagement des sections et de leurs nombreux collaborateurs.

Le but du secrétariat central, et plus particulièrement du service Santé et affaires sociales, consiste donc à développer et coordonner les tâches pratiques de la Croix-Rouge en Suisse (à l'exception toutefois du service de la transfusion de sang, de l'aide en cas de catastrophe et de la formation du personnel soignant et paramédical professionnel). La direction du service, pour sa part, assure le lien entre les autorités et les autres œuvres suisses d'entraide, tâche rendue difficile par la structure fédéraliste de notre pays.

Il est très important, pour les questions concernant le domaine de la santé et des affaires sociales, de connaître et de tenir compte des particularités et des conditions locales ou régionales. Cela revient à dire que si les lignes directrices émanent de l'organisation centrale, elles doivent toutefois être pensées en fonction des besoins, des désirs et des possibilités régionales.

Interview



Réd.: Mme Maryse Meyrat, vous êtes arrivée à la Croix-Rouge il y a maintenant une année, et vous vous occupez du service Santé et affaires sociales. Ce service englobe des activités tout à fait diverses, telles l'aide aux familles et personnes isolées nécessiteuses en Suisse, les soins non professionnels aux malades, les services sociaux, le service de recherches, l'assistance aux réfugiés, l'ergothérapie, etc. Mais quel rapport peut-il y avoir entre l'ergothérapie et les réfugiés, ou encore entre l'aide aux personnes nécessiteuses et la formation des auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge? En un mot, pourquoi a-t-on rassemblé dans un même service des domaines apparemment si différents?

Mme Meyrat: Le trait d'union qui relie tous ces domaines d'activité consiste dans le fait que leur réalisation concrète s'effectue au sein même des sections (à l'exception du service de recherches, service qui a pour tâche de rechercher des personnes disparues, tant sur le territoire suisse qu'à l'étranger). Le regroupement de ces différents domaines facilite grandement les rapports avec les sections. Il existe cependant certains points communs, puisque dans tous les cas – mis à part le secteur des cours, il s'agit de prestations de services en faveur de personnes défavorisées, c'est-à-dire des malades, des handicapés, des personnes nécessiteuses ou des réfugiés

accueillis dans notre pays.

D'autre part, toutes les activités de notre service en faveur de malades se concrétisent dans le domaine des soins extra-hospitaliers: soins à domicile, centres d'ergothérapie ambulatoires, cars pour invalides, etc.

Réd.: Quels ont été les points forts de l'activité de votre service au cours de l'année 1980?

Mme Meyrat: Deux domaines permettent tout particulièrement de répondre à votre question. Premièrement, les réfugiés: la Croix-Rouge suisse a accueilli plus de 600 réfugiés indochinois, et certains parmi eux lui ont posé de gros problèmes. Après avoir séjourné deux à trois mois dans l'un des centres d'accueil aménagés et dirigés par la Croix-Rouge, les familles isolées ont été prises en charge par des groupes d'accueil attachés aux sections locales. Nous avons dû, en collaboration avec les sections, planifier et développer les structures nécessaires, afin d'être en mesure de répondre à certaines exigences qui se sont posées face à cette nouvelle activité, à la fois durable et individuelle, que représente l'accueil de réfugiés. Cette question d'organisation nous occupera certainement encore jusqu'à la fin de l'année.

Le second point fort réside dans les cours. A la date d'aujourd'hui, nous avons enregistré plus de 700 monitrices actives. Afin de pouvoir satisfaire à la demande croissante – de nouveaux cours ont été créés ces dernières années, le Baby-sitting par exemple –, nous devons former des infirmières diplômées supplémentaires en qualité de monitrices. Nous augmenterons aussi le nombre des monitrices chargées de donner des cours d'auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge, dont on a grand besoin, car les femmes (et les hommes) qui ont reçu une telle préparation sont actuellement très recherchés, en raison du manque de personnel dans les homes et dans le domaine des soins extra-hospitaliers. D'autre part, il s'est révélé absolument nécessaire de moderniser et de compléter le matériel d'information ayant trait aux cours.

Réd.: Comment cette multiplicité de tâches et d'activités est-elle surmontée?

Mme Meyrat: En réalité, ce n'est pas une entreprise facile que de rassembler dans une même équipe des gens qui, de par les exigences de leur profession, sont si différents dans leurs moyens et leur caractéristiques. Le pari n'est pas encore gagné, pour autant d'ailleurs qu'une étroite coordination soit vraiment possible. Mais il est permis de constater que la réorganisation a simplifié nos rapports avec les sections. Avec le temps, nous espérons les intensifier de façon encore plus efficace et surtout de manière plus individuelle. ■

Voici les prospectus concernant les cours de la Croix-Rouge, tels qu'ils se présentent dans leur nouvelle version, à savoir: Soigner chez soi (8×2 heures), Puériculture (7×2 heures), Baby-sitting (5×2 heures), Vieillir en bonne santé (5×2 heures). Livrés sous forme de dépliants, ils peuvent, une fois ouverts, être utilisés comme affiches; on peut se les procurer au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, secteur des cours, case postale 2669, 3001 Berne, téléphone 031 66 71 11.

Mais la meilleure publicité est encore d'«en parler à son voisin», ce dont peuvent certainement se rendre compte ceux qui ont déjà suivi l'un de ces cours. Il faut en parler autour de soi, à ses amis, parents ou dans diverses réunions. Les cours sont ouverts aux personnes de tout âge, et aux femmes comme aux hommes (le cours de Baby-



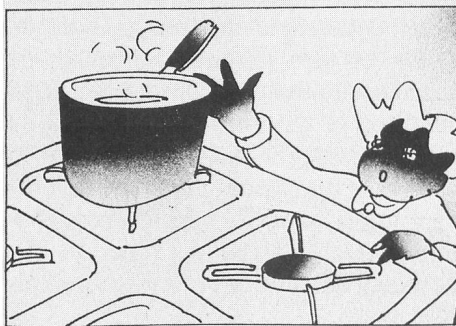
sitting à partir de 14 ans). La finance de cours est modeste.

Un cours d'avenir: le Baby-sitting!

Le Baby-sitting n'est pas seulement, pour les jeunes, une occasion facile de gagner rapidement de l'argent de poche. S'occuper d'enfants en bas âge exige aussi un sens solide des responsabilités et un minimum de connaissances. Et ces connaissances sont maintenant dispensées dans un cours spécial de la Croix-Rouge, en cinq leçons.

L'idée en vint sur la demande de parents qui, ayant suivi préalablement les cours de préparation à l'accouchement et de puériculture organisés par la Croix-Rouge, proposèrent à celle-ci d'organiser un cours semblable pour le Baby-sitting. Un groupe de travail composé de parents, de monitrices et d'infirmières HMP s'est emparé de l'idée et a conçu ce cours, qui tient compte tant des besoins du nourrisson et du petit enfant que de la situation du Baby-sitter.

Après divers essais, on a commencé dès l'année passée de former des mo-



nitrices. Durant ce cours d'une durée de deux jours, les infirmières (qui d'ailleurs sont déjà monitrices en puériculture) apprennent à enseigner, dans les termes appropriés, tout ce que les futurs Baby-sitters devront savoir. Et il y en a des choses à apprendre! En outre, les leçons concernant l'alimentation, la prévention d'accidents et les premiers secours contiennent de précieux renseignements, également valables en d'autres circonstances. Enfin, les participants à ce cours apprennent aussi comment un enfant réagit à son environnement, comment le changer, comment le calmer d'une manière simple, et les mesures à prendre en cas de malaises.

Le but de ce cours est donc de permettre aux parents de confier leur enfant à des Baby-sitters pour une durée plus ou moins longue en ayant la certitude que leur enfant est en de bonnes mains. Pour les jeunes Baby-sitters, cela représente également une bonne occasion d'avoir pour une fois un autre point de vue sur la vie de famille et les devoirs des parents. L'une ou l'autre Baby-sitter y trouvera également la possibilité de se voir fournir de plus amples renseignements sur les métiers en relation avec des enfants. Malgré l'introduction récente de ce cours, on a déjà acquis une certitude: celle d'avoir couvert un réel besoin, tant du côté des jeunes que du côté des parents.

SPITEX

Soins extra-hospitaliers

Le mot quelque peu mystérieux de Spitex que nous avons introduit dans notre terminologie Croix-Rouge voici huit ans recouvre tout ce qui a trait aux soins extra-hospitaliers dans le domaine de la santé publique qui prennent de plus en plus d'importance. Pour la Croix-Rouge suisse, le développement des soins extra-hospitaliers représente également une tâche majeure, tant à l'échelle centrale qu'au niveau des sections. Il s'agit en fait d'un vaste programme d'action dont nous nous occupons intensément depuis cinq ans en

- assurant des fonctions de coordination, d'information et de documentation,
- étudiant des questions relatives à l'affectation du personnel, ainsi qu'aux formes d'organisation des services de soins extra-hospitaliers,
- agissant à cet effet en étroite collaboration avec les autorités et institutions privées compétentes, ainsi qu'avec les associations professionnelles qui exercent une activité dans ce domaine.

Indépendamment de son aspect humanitaire, le travail que la Croix-Rouge suisse fournit dans le cadre de Spitex a aussi des retombées économiques, en ce sens que soigner un malade à domicile revient bien moins cher qu'une hospitalisation, même si les divers membres de l'équipe de soins qui s'occupent de lui sont pour la plupart des professionnels rétribués: infirmière de la santé publique, infirmière en soins généraux, infirmière-assistante, aide familiale, etc.

L'idée de Spitex est en fait l'aboutissement des efforts que la Croix-Rouge suisse fournit de longue date déjà dans le domaine de la santé en

- réglementant et surveillant la formation du personnel soignant professionnel
- développant la formation des infirmières de la santé publique
- formant des auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge
- donnant le cours «Soigner chez soi» à la population.

A l'hôpital, dans un home, au sein de l'équipe soignante

Parmi les volontaires dont la Croix-Rouge suisse ne saurait se passer, figurent les auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge qui ont été «inventées» dans les années cinquante.

Appelées à l'époque à renforcer les rangs du Service de la Croix-Rouge et à intervenir en cas de catastrophe, on s'aperçut bien vite qu'elles pouvaient rendre de précieux services dans les hôpitaux et les homes, où, grâce à leur préparation (un cours théorique et pratique de 28 heures, suivi d'un stage de 96 heures en milieu hospitalier), elles étaient en mesure d'aider les infirmières.

Conséquence du développement des soins extra-hospitaliers dont nous parlons plus haut, on fait appel depuis quelques années aux auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge pour compléter les équipes soignantes à l'œuvre dans les services de soins à domicile, tels

qu'ils ont été créés déjà par plusieurs sections de la Croix-Rouge suisse. Rappelons à ce propos que la Croix-Rouge suisse ne compte pas moins de 72 sections locales, régionales, voire cantonales qui agissent selon les mêmes principes, les mêmes règles, mais sont cependant diverses les unes des autres. Diverses quant à leur importance, l'intensité de leur engagement, diverses aussi par leurs activités mêmes. Chaque section, en effet, met sur pied et développe des services répondant aux besoins pouvant apparaître dans sa région, besoins qui n'existent peut-être pas ailleurs ou sont couverts par d'autres institutions. Mais, vu l'importance de plus en plus grande que prend l'aspect «ambulatoire» des soins aux malades, il est à présumer que la liste des sections de la Croix-Rouge suisse qui exploitent un service de soins extra-hospitaliers ne cessera de s'allonger, étant toutefois évident qu'un tel service ne se crée pas du jour au lendemain.

Un autre aspect très important des soins ambulatoires: l'ergothérapie

Dans le cadre des efforts qu'elle fournit en vue de promouvoir les soins de santé primaires, la Croix-Rouge suisse, par le biais des sections, a ouvert jusqu'ici quelque 20 centres d'ergothérapie ambulatoire desservis par une cinquantaine d'ergothérapeutes professionnelles travaillant à temps complet ou à temps partiel. Secondées dans certains cas par des assistantes bénévoles Croix-Rouge spécialement formées à cet effet (voir ci-contre), ces ergothérapeutes prodiguent en moyenne chaque année 70 000 traitements individuels ou de groupes dont bénéficient quelque 3 000 patients, adultes et enfants.

L'ergothérapie est un traitement prescrit par le médecin. Appliqué par l'ergothérapeute, il s'adresse aux personnes souffrant des séquelles d'un accident, aux malades physiques et mentaux, aux handicapés. Par des activités adaptées à chaque cas, l'ergothérapie tend à ranimer et à stimuler l'autonomie du patient et à faciliter sa réinsertion sociale et professionnelle.

L'un des objectifs de la Croix-Rouge suisse serait de créer de nouveaux centres, mais les ergothérapeutes sont



une denrée rare et il faudrait pour cela aussi davantage de moyens financiers. L'ergothérapie, en effet, coûte cher. Bien que les caisses-maladie, l'AI, la SUVA, l'assurance militaire et d'autres institutions telles que Pro Infirmis, Pro Senectute et la Ligue contre le rhumatisme couvrent une partie des frais, le financement de leurs centres d'ergothérapie représente une lourde charge financière pour les sections Croix-Rouge dont ils dépendent.